

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W19-574905

185776

☐ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☒ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7449 Société : Royal Air Maroc
☐ Actif ☐ Pensionné(e) ☒ Autre : ex agent
Nom & Prénom : LABSIR AMAL
Date de naissance : 26.10.1964
Adresse : 56, Rue d'Artemise B' Yacoub el Mansour
Appt : 1 marjif extension casablanca
Tél : 0661199593 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. BENJELLOUN N. H. HAKANI
Date de consultation : 26 JUIN 2022
Nom et prénom du malade : RAMHAYA KAMRAN
Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant
Nature de la maladie : O. M. A
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : CASABLANCA Le : 26/07/2022
Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16 JUIN 2012	C2 + K10 Prothèses		300 100 400 DHS	INP : 091083176 Dr. BENJELLOUN Nabil SPÉCIALISTE ORL Boulevard Jacoub El Hadjoui N° 5 - 2ème Etage Résidence AL ANFAL Tél: 351989 / 00 - CASABLANCA

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	26/07/2012	223,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MÉDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

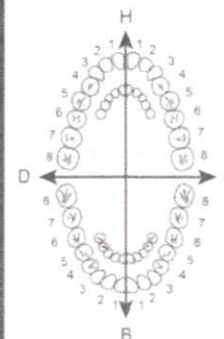
SOINS DENTAIRES

Dents
Traitées

Nature des
Soins

Coefficient

INP :



COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

O.D.F.
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT
MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
G	
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABINET O.R.L

Docteur Najib BENJELLOUN

**SPÉCIALISTE O.R.L.
OTORHINO - LARYNGOLOGIE**

Maladie et Chirurgie Oreille, Nez Gorge

- Chirurgie de la Face du Cou

Exploration et Chirurgie de la Surdit   et des Vertiges

Ex. M  decin    L'H  pital 20 Ao  t, Casablanca

Ex. Chef de Service O.R.L.    l'H  pital Hassan II, Settat

الدكتور نجيب بن جلون

إختصاصي في أمراض وجراحة

الأذن - الأنف و الحنجرة

جراحة الوجه و العنق

تشخيص و جراحة الصمم و الدوخة

طبيب سابقا بمستشفى 20 غشت بالدار البيضاء

رئيس قسم أمراض و جراحة الأذن - الأنف و الحنجرة

بمستشفى الحسن الثاني بسطات سابقا

Casablanca, le : 26 JUL 2022 في الدار البيضاء

MR LAMHAYA . KAMIL

124,00

- Saphir 1 G

1 sachet / 3xj pdt 7 jours

PHARMACIE DES STADES 2010
50, Rue Al Fourat - Casablanca
T  l : 05 22 25 49 25
RC : 245509 - Pte.: 35873067
IF : 40436642

10,00

- Andol 500

2cp M et S pdt 3 jours

LOT N  :

UT. AV :

PPV (DH):

COOPER PHARMA

PPV: 40,00 DH

ANTIBIO SYNALAR

40,00

- Predni 20

3cp le matin

30,00

- Oedes 20

1cp le soir /   

19,40

Antibio Synalar

19,40

223,40

Dr. BENJELLOUN
SP  CIALISTE O.R.L.

235, Boulevard Yacoub El Mansour

Appr. No 5 - 2  me Etage

R  sidence AL ANFAL

LOT : 220043

EXP : 02/2025

PPV : 10,00 DH

PPV (DH) :

LOT N° :

UT.AV. :



ANDOL 500 mg

20 Comprimés



20x

قرصا



4 118000 082660



COOPER
PHARMA

Soclay®

Amoxicilline/Acide clavulanique : 8/1



1 g/125 mg

16 Sachets

Poudre pour suspension buvable

Voie orale

Adultes

☐	☐	☐	☐	☐	☐
DURÉE	MATIN	MIDI	SOIR	AVANT	APRÈS

4/5

سولاي
sothema

124,00



CABINET O.R.L

Docteur Najib BENJELLOUN

SPECIALISTE O.R.L.

OTORHINO - LARYNGOLOGIE

Maladie et Chirurgie Oreille, Nez Gorge

Chirurgie de la Face du Cou

Exploration et Chirurgie de la Surdit   et des Vertiges

Ex. M  decin    L'H  pital 20 Ao  t, Casablanca

Ex. Chef de Service O.R.L.    L'H  pital Hassan II, Settat

الدكتور نجيب بن جلون

اختصاصي في امراض وجراحة

الاذن - الانف والحنجرة

جراحة الوجه والعنق

تشخيص وجراحة الصم والدوخة

طبيب سابقا بمستشفى 20 غشت بالدار البيضاء

رئيس قسم امراض وجراحة الاذن - الانف والحنجرة

بمستشفى الحسن الثاني بسطات سابقا

Casablanca, le 26/07/22 في الدار البيضاء

RAMHAYA. KAMIC

C₃ = consultation
300 des.

+ K₁₀ = Lavage d'oreilles
avec aspiration.
100 DHS

TOTAL = 400 DHS

Dr. Loubna KHAYAR
OPHTALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour, R  s
Al Anfal, Etage N   2 - Casablanca
T  l: 05 22 95 12 89